



## Les enjeux environnementaux majeurs du Nord-Pas-de-Calais

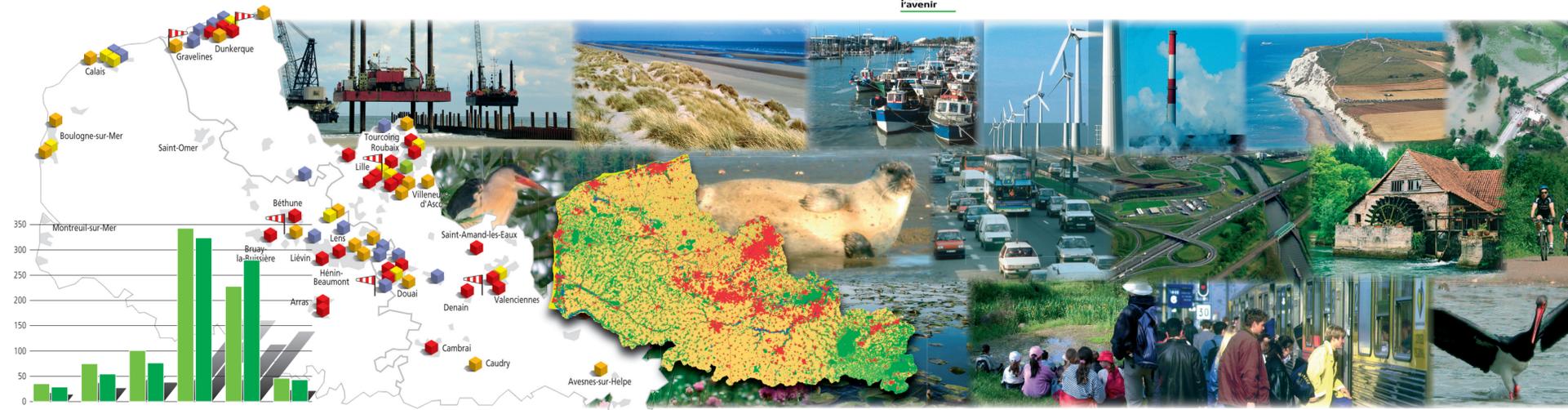
Passer d'un développement non durable à un développement durable, tel est l'enjeu majeur de la région, qui doit gagner une triple bataille : garantir à ses habitants sécurité et « mieux vivre », réussir une mutation économique respectueuse de l'environnement et poursuivre la construction d'une véritable gouvernance en matière de choix de développement.

La lutte contre le changement climatique est nécessaire en région afin de se préparer aux conséquences possibles de ce phénomène. Industrialisée et densément peuplée, elle est fortement soumise aux risques naturels et technologiques. Cinquième région française pour le nombre de sites « Seveso », elle subit durement les impacts sanitaires et environnementaux du passé. Quant aux risques naturels, ils touchent une part importante du territoire. Deux communes sur trois sont concernées par au moins un risque naturel, les inondations étant le plus fréquent. Face aux risques, les réponses portent notamment sur la maîtrise de l'urbanisation et l'information de la population.

Pour réussir l'avenir, le Nord-Pas-de-Calais doit veiller à son capital naturel, déjà largement consommé. Il s'agit de « découpler » le développement économique des impacts négatifs dus aux pressions sur l'environnement. Or, si certaines pollutions semblent maîtrisées, d'autres ne cessent de croître. La qualité physico-chimique

des cours d'eau, après trois décennies d'efforts des industriels et des collectivités s'est améliorée. Elle reste cependant médiocre. Les pollutions diffuses agricoles prennent aujourd'hui le relais : les teneurs en nitrate des masses d'eau souterraine sont en augmentation constante. En mer, l'important trafic de pétroliers mais aussi de bateaux transportant des substances nocives expose la région aux risques d'accidents maritimes. En ce qui concerne l'air, l'industrie a fortement réduit les rejets dans l'atmosphère, alors que les émissions liées aux transports et au secteur résidentiel augmentent. La gestion des déchets, bien qu'en amélioration, reste un véritable enjeu pour la région.

Enfin, alors qu'en période de crise l'acceptation sociale d'un environnement dégradé était relativement forte, les habitants sont désormais plus sensibles à la détérioration de leur cadre de vie : les citoyens, les associations et les entreprises s'affirment comme des acteurs essentiels de la reconquête environnementale et du développement local. La région a développé des lieux d'information et de concertation, notamment par des approches territoriales transversales. Mieux informer le public, afin de lui permettre d'intervenir de manière plus efficace et plus responsable dans les décisions publiques ayant un impact sur l'environnement est aussi l'objectif du profil environnemental régional.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présent pour l'avenir  
Développement durable  
Énergie  
Environnement  
Industrie  
Recherche  
Transport  
Urbanisme

## L'accès aux informations environnementales : une palette d'outils au service des citoyens

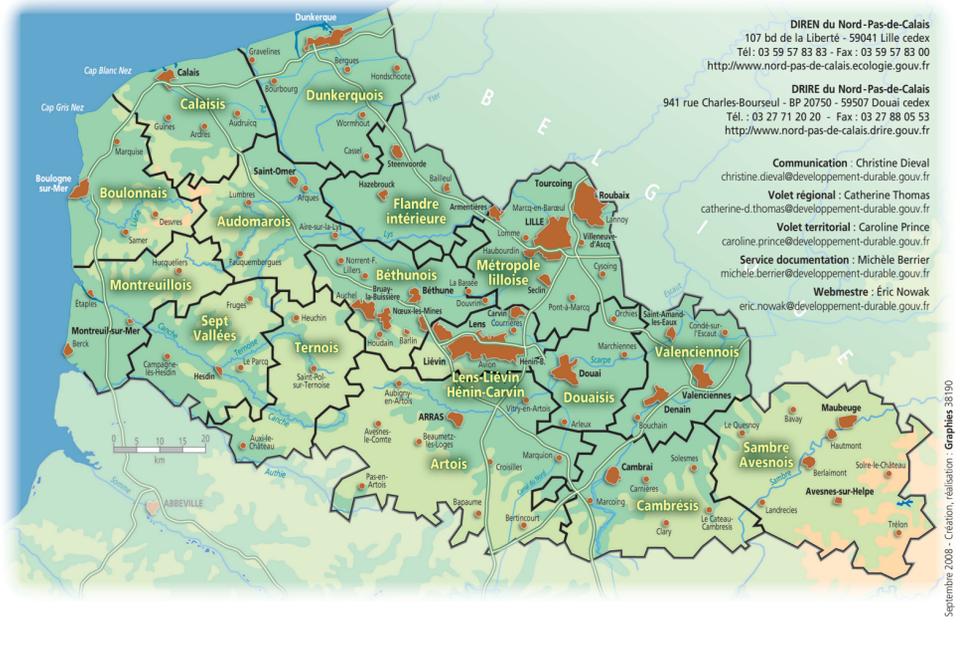
L'organisation et la diffusion d'informations environnementales est une des missions fondamentales de la direction régionale de l'Environnement. Depuis plusieurs années, la Diren a donc développé divers vecteurs de diffusion d'information, dans le but de sensibiliser les citoyens. Le profil environnemental constitue un des piliers de cette mission. Les autres vecteurs de diffusion d'information, à la disposition de tous les citoyens, sont :

- Le site Internet de la Diren, principal vecteur d'informations, qui enregistre plus d'un million de connexions par an, et qui propose notamment :
  - une base de données communales, disponible sur le site internet de la Diren, qui donne accès commune par commune à l'ensemble des périmètres réglementaires environnementaux ;
  - un portail de cartographie dynamique, en ligne également sur notre site, qui permet à tout internaute de consulter l'ensemble des données mises à disposition par la Diren (paysages, espaces naturels, zones inondables, risques technologiques, etc.), d'imprimer des cartes ou de télécharger les données sources ;
  - une photothèque en ligne, qui met à disposition près de 3 000 photos relatives à l'environnement de notre région ;
  - des publications en ligne, réalisées ou co-financées par la Diren ;
  - des bases statistiques sur l'environnement régional, actualisées tous les ans.



- Le service Documentation de la Diren, qui recense de très nombreux ouvrages spécialisés sur l'environnement.
- Le site Internet de la Diren sur lequel est consultable la publication annuelle « L'industrie au regard de l'environnement ». <http://www.nord-pas-de-calais.diren.gouv.fr>

Le Profil environnemental Nord-Pas-de-Calais 2008 est téléchargeable sur le site Internet de la Diren <http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>



DIREN du Nord-Pas-de-Calais  
107 bd de la Liberté - 59041 Lille cedex  
Tél : 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00  
<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>

DRIRE du Nord-Pas-de-Calais  
941 rue Charles-Bourseul - BP 20750 - 59507 Douai cedex  
Tél. : 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 05 53  
<http://www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr>

Communication : Christine Dieval  
christine.dieval@developpement-durable.gouv.fr

Volet régional : Catherine Thomas  
catherine.d.thomas@developpement-durable.gouv.fr

Volet territorial : Caroline Prince  
caroline.prince@developpement-durable.gouv.fr

Service documentation : Michèle Berrier  
michele.berrier@developpement-durable.gouv.fr

Webmestre : Eric Nowak  
eric.nowak@developpement-durable.gouv.fr

## Le profil environnemental Nord-Pas-de-Calais Un guide pour comprendre et agir

Décrire la richesse du patrimoine naturel, mesurer les tendances d'occupation du territoire, la qualité des eaux, les flux de déchets, évaluer la qualité de l'air ou des sols, estimer les pressions de secteurs d'activité comme l'agriculture, les transports, l'énergie, dans le cadre du territoire régional, telle est l'ambition du profil environnemental régional.



## Le citoyen, l' élu, l'expert, le technicien... tous concernés !

Ce profil s'adresse aussi bien au citoyen qui souhaite s'informer sur la qualité de l'environnement dans lequel il vit, qu'au scientifique ou au spécialiste à la recherche de données actualisées, aux services de l'État ou aux responsables des collectivités territoriales, en charge de l'élaboration des politiques publiques.

## Le profil environnemental régional : un exercice rodé et apprécié !

Après le premier Profil environnemental édité en 2001 et les Cahiers régionaux de l'environnement réalisés avec l'appui de l'Institut français de l'environnement en 2004, ce Profil environnemental 2008 constitue le troisième exercice de ce type réalisé en Nord-Pas-de-Calais. Les raisons de cette réactualisation en 2008 sont doubles : une obligation réglementaire faite à tous les États membres de l'Union européenne de produire au moins tous les quatre ans un état actualisé de leur environnement au niveau des régions, et surtout le succès qu'ont eues les deux premières éditions, appréciées autant des décideurs que des spécialistes techniques.

## Connaitre et comprendre les enjeux environnementaux de la région à différentes échelles

Fruit d'un travail de l'ensemble des services de l'État en région concernés, initié et piloté par la direction régionale de l'Environnement, cet ouvrage est décliné en deux tomes : l'un décrit l'état de l'environnement à l'échelle régionale, analyse les pressions existantes et identifie les enjeux environnementaux majeurs dans tous les domaines d'activité humaine (industrie, transports, agriculture) et toutes les thématiques (eau, air, déchets, sols et sous-sols) ; l'autre présente des diagnostics de l'environnement à l'échelle de seize territoires de projet (schéma de cohérence territoriale ou, à défaut, périmètre de pays).

## Une approche territoriale inédite !

Ce deuxième volet est inédit. L'ensemble de ces diagnostics ont pour ambition d'apporter aux responsables locaux à la fois une meilleure connaissance des enjeux environnementaux de leurs territoires, des actions engagées, une aide à la décision et un appui dans l'évaluation environnementale de leurs projets.

## Dans la continuité du Grenelle, un guide pour l'action !

Dans ses conclusions, le Grenelle de l'environnement propose de remettre le citoyen au centre des décisions liées à l'environnement, en assurant la transparence des informations environnementales et de l'expertise. Le Profil environnemental s'inscrit pleinement dans cette volonté de mettre à disposition du citoyen les informations liées à l'état de l'environnement, dans lequel il évolue, afin de lui permettre de prendre part de manière éclairée aux choix de société. Se basant sur des données objectives et faisant largement appel à des graphiques et illustrations, ce Profil environnemental se veut à la fois une référence partagée, pour identifier les enjeux de développement durable de la région, et un guide pour l'action.

- Lutte contre le changement climatique
- Biodiversité, milieux naturels et paysages
- Prévention des risques sanitaires et écologiques : air, déchets et bruit
- Prévention des risques naturels et technologiques
- Aménagement et gestion des eaux
- Sol et sous-sol
- Dynamique urbaine
- Transports
- Agriculture et pêche
- Industrie
- Énergie
- Tourisme
- Gouvernance et écocitoyenneté



Un guide en deux tomes : une approche thématique et une approche territoriale

- Artois
- Audomarois
- Béthunois
- Bouonnais
- Calaisis
- Cambrésis
- Douaisis
- Dunkerquois
- Flandre intérieure
- Lens - Liévin, Hénin - Carvin
- Métropole lilloise
- Montreuillois
- Sambre - Avesnois
- Sept Vallées
- Ternois
- Valenciennois

## Lutter contre le changement climatique

Les émissions régionales de gaz à effet de serre sont légèrement supérieures à la moyenne nationale. Des efforts pour poursuivre leur diminution sont nécessaires. De nombreuses actions déjà engagées se coordonnent avec l'élaboration d'un plan climat régional.

Les émissions régionales de gaz à effet de serre s'élevaient à 11,2 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant et par an alors que la moyenne nationale est de 9 tonnes. Cependant, les émissions ont globalement diminué de 3 % depuis 1990. La région, à l'instar de l'ensemble du pays, devrait stabiliser ses émissions en 2010 par rapport à celles de 1990, respectant en cela les objectifs de Kyoto.

48 % des émissions de gaz à effet de serre sont liés à l'industrie manufacturière (en 2005). Malgré cette part encore importante, le secteur de l'industrie a diminué fortement ses émissions de gaz à effet de serre : 20 % de baisse entre 1990 et 2005 (pour une baisse de 6 % au niveau national). Des efforts de réduction très importants doivent être réalisés dans les autres secteurs majoritaires, qui sont eux en forte augmentation : le résidentiel-tertiaire (+15 % depuis 1990) et les transports (+27 % en région contre +21 % au niveau national).

Les acteurs institutionnels ont mené des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique telles que la mise en œuvre d'agendas 21, les économies d'énergie et d'eau, l'incitation au recours aux transports en commun, la réduction des déchets et le recyclage des matières (le taux de valorisation matière est ainsi passé de 22 % en 2001 à 32,5 % en 2005, et la valorisation énergétique a progressé de 11 à 26,6 %).

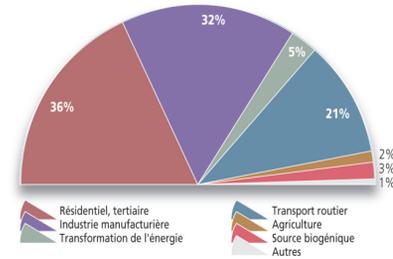
Actuellement, ils élaborent ensemble un plan « Climat » régional, dans le but de travailler sur les secteurs prioritaires en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de permettre l'émergence de nouvelles technologies ou nouvelles pratiques moins émettrices, de mobiliser les connaissances et les compétences pour des travaux de prospective.

Le territoire comporte une quinzaine de sites soumis au plan national d'allocation des quotas de CO<sub>2</sub> 2005-2007 (PNAQ). Cette situation et ses conséquences environnementales ont amené le territoire, les collectivités locales et autres acteurs locaux (industriels, bailleurs, tertiaire, etc.) à se mobiliser fortement depuis de nombreuses années pour la maîtrise de l'énergie. (...) Par ailleurs, la communauté urbaine de Dunkerque (CUD) est l'une des rares intercommunalités en France à s'être dotée de la compétence énergie (1995).

[Dunkerquois]

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables font partie des principaux axes de travail pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Douaisis. (...) Le syndicat mixte du SCOT a débuté l'élaboration d'un plan « Climat » en 2007.

[Douaisis]



Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> par secteur économique en 2006. Source : ATMO Nord-Pas-de-Calais - Cadastre des émissions de polluants atmosphériques dans le Nord-Pas-de-Calais - 2006.

## Gérer et préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages

Une mosaïque de milieux naturels qui présentent une richesse biologique très diversifiée et sur lesquels s'exercent de fortes pressions. Les mesures de gestion et de protection des espaces naturels cherchent à enrayer l'érosion de la biodiversité et doivent être accompagnés par une gestion économe de l'espace.

Le Nord-Pas-de-Calais est l'une des régions françaises les plus artificialisées (15 % du territoire seulement est constitué d'espaces naturels contre 38 % au niveau national). Des pressions fortes, dues aux activités humaines, s'exercent sur les milieux et conduisent à leur fragmentation, leur banalisation voire leur suppression. L'action humaine agit défavorablement sur les habitats naturels et provoque une érosion de la biodiversité : 59 % de la flore indigène régionale est menacée à long terme et plus de 26 % à court ou moyen terme.

Pour enrayer l'érosion de la biodiversité et préserver le patrimoine naturel, plusieurs outils sont utilisés par les pouvoirs publics :

- l'acquisition foncière (5 342 hectares acquis en 2007 contre 1 400 hectares en 1987) par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, mais aussi par les conseils généraux grâce à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) ;
- la mise en œuvre de réglementations nationales et régionales particulières : par exemple, cinq réserves naturelles nationales ont été créées en région (1 137 hectares) et 23 réserves naturelles régionales qui couvrent environ 700 ha ;
- la désignation et la gestion contractuelle des sites du réseau « Natura 2000 », issus de deux directives européennes. En Nord-Pas-de-Calais, le réseau est constitué de vingt-huit sites « habitats » et de neuf zones de protection spéciale (ZPS) pour la conservation des oiseaux, ce qui représente moins de 3 % du territoire et place la région au dernier rang des régions françaises, loin du taux national de 12 %

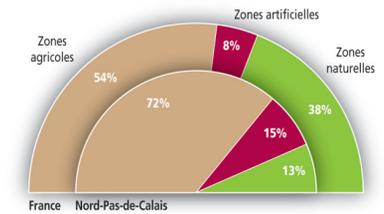
Identifié en tant que carrefour biogéographique, le Boulonnais présente des substrats géologiques variés, supports d'une mosaïque de milieux naturels (sept ZNIEFF) et d'un patrimoine écologique d'une qualité exceptionnelle. On dénombre neuf sites « Natura 2000 », totalement ou en partie sur ce territoire, sur les 37 sites que compte la région. De nombreux sites sont particulièrement remarquables [...] La plupart de ces sites a été désignée Natura 2000.

[Boulonnais]

Le territoire de Sambre-Avesnois est un pays d'eau, de forêt et de bocage qui offre une grande diversité de milieux remarquables : écosystèmes forestiers, prairies, réseau d'étangs intra-forestiers, cours d'eau et vallées alluviales, tourbières, marais, pelouses calcaïques, différents types de bocage, etc. Cette mosaïque constitue le complexe écologique le plus étendu et le plus remarquable du département du Nord. Le territoire [...] présente les enjeux environnementaux les plus importants du département en terme de préservation et de gestion des milieux naturels. Ainsi, plus de 70 % du territoire est couvert par des zones d'inventaires ou des mesures de protection réglementaire (ZNIEFF de types 1 et 2, ZICO, Natura 2000, etc.).

[Sambre-Avesnois]

- la prise en compte de la biodiversité dans les politiques de planification, en particulier les documents d'urbanisme. La préservation de la biodiversité passe par la gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation du territoire. La constitution d'un réseau maillé d'espaces naturels ou de nature (espaces boisés, bordures de canaux et de cours d'eau, haies vives bocagères, terriils, parcs urbains et périurbains), appelé « trame verte et bleue », devrait participer au maintien de la biodiversité en établissant des continuités entre différents sites.



Les grands postes d'occupation du sol en 2005. Source : Teris 2004

L'espace naturel occupe une très faible superficie dans l'arrondissement de Lille. (...) Le morcellement du territoire est la deuxième cause de disparition des espèces végétales et animales. Les mesures compensatoires mises en œuvre à l'occasion de l'aménagement de nouveaux axes s'avèrent souvent insuffisantes.

[Métropole lilloise]

## Prévenir les risques sanitaires et écologiques. La qualité de l'air.

La qualité de l'air est globalement bonne mais certains secteurs géographiques et d'activités sont source d'inquiétude. Les impacts sur la santé sont vécus par la population comme une préoccupation importante.

La pollution atmosphérique est préoccupante pour certains polluants et sur certains secteurs : des points noirs persistent à proximité de pôles industriels, même si on observe une diminution constante des rejets. En zones urbaines, les émissions dues à la circulation automobile ne cessent d'augmenter. La présence dans l'air de produits phytosanitaires utilisés dans le secteur agricole représente une préoccupation croissante. La contribution de la région dans les émissions nationales de dioxyde de carbone représente 8,4 %, 10,4 % de dioxyde de soufre, 12,1 % de monoxyde de carbone, 6,17 % des poussières en suspension, 28 % du plomb. L'impact de la qualité de l'air sur la santé est aujourd'hui avéré. La traduction du plan national santé-environnement s'est concrétisée par la réalisation d'actions visant à la réduction des émissions industrielles, notamment les rejets toxiques. Les outils de planification tels que les plans de protection de l'atmosphère ou les plans de déplacements urbains, contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air mais il reste difficile d'apprécier leurs résultats effectifs de réduction des émissions liées aux transports. L'impact de la qualité de l'air intérieur sur la santé humaine est également avéré.

Compte tenu de ce contexte industriel, la qualité moyenne de l'air est globalement « acceptable », suivant les résultats obtenus sur quatre paramètres (intégrés dans l'indice ATMO). Cependant, le calcul de moyenne a pour effet de lisser les « effets de pointe » (SO<sub>2</sub> et poussières en suspensions notamment). L'état initial de l'environnement, réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT, pointe ainsi localement des impacts sur la qualité de l'air qualifiés d'« importants », voire « intolérables » pour les populations riveraines. Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Dunkerque a été approuvé par le préfet le 29 décembre 2003. (...) Ce plan a pour objet de maintenir, à l'intérieur de la zone concernée, la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites qui sont fixées pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs de ces polluants pour la santé humaine ou pour l'environnement.

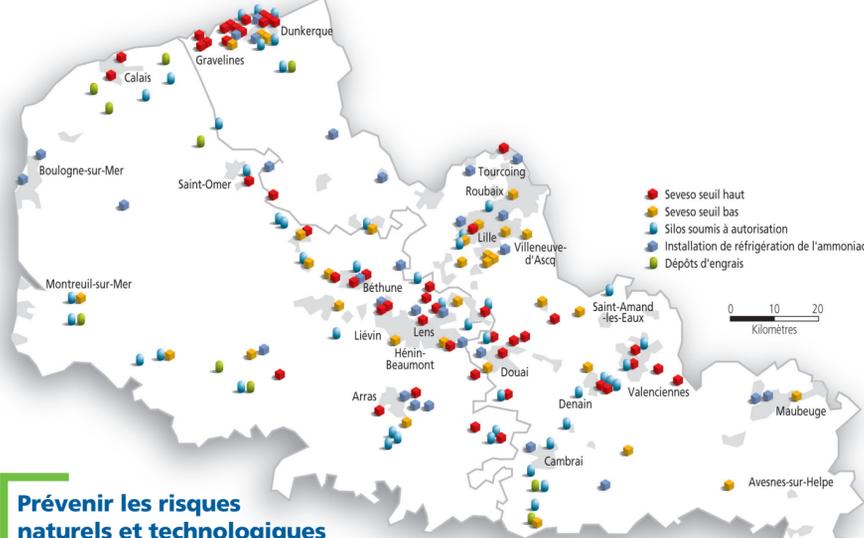
[Dunkerquois]

### Évolution des indices ATMO de 2003 à 2006 en région

|          | 2003   | 2004   | 2005    | 2006    |
|----------|--------|--------|---------|---------|
| Mauvaise | 41,75  | 8,25   | 17      | 29,75   |
| Moyenne  | 43,25  | 23,625 | 24,25   | 28,75   |
| Bonne    | 274,75 | 286,25 | 322,875 | 305,125 |

Source : ATMO

La qualité de l'air est moins bonne en 2006 avec des indices « moyen » et « mauvais » plus fréquents qu'en 2004 et 2005



Sites Seveso en Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 2006. Source : DIRE Nord-Pas-de-Calais

## Prévenir les risques naturels et technologiques

La région est fortement soumise aux risques naturels et technologiques. La prise en compte du risque, sa gestion et le développement de l'information se renforcent.

Environ deux communes sur trois sont concernées par au moins un risque naturel, les inondations constituant le risque le plus fréquent en raison de l'urbanisation dans les zones inondables. Les risques spécifiques liés au changement climatique sont également présents dans la région (submersion marine, phénomènes météorologiques extrêmes).

La falaise, au niveau du cap Blanc-Nez, présente un taux de recul supérieur à 0,5 mètres par an. Le littoral sableux calaisien est également affecté d'un recul du trait de côte de même ampleur au niveau d'Oye-Plage. Sur les côtes à falaises, un plan de prévention des risques concerne dix communes littorales du Calais et du Boulonnais, de Sangatte à Équihen-Plage. Il a été approuvé en octobre 2007 malgré certaines difficultés d'application rencontrées sur des secteurs situés à l'arrière d'ouvrages de défense côtière. L'érosion du trait de côte concerne également les côtes basses meubles. Elle fait l'objet, sur le territoire du Calais, d'un plan de prévention des risques (PPR) érosion, déplacement dunaire et submersion marine, regroupant neuf communes depuis le cap Gris-Nez jusqu'à la limite du département du Nord. Ce PPR sur côtes basses est parvenu à la définition des différents zonages réglementaires. Par ailleurs, un programme d'étude des risques de submersion marine et d'érosion côtière en lien avec le changement climatique a été lancé en 2005. Piloté par la DIREN Nord-Pas-de-Calais, ce travail s'appuie sur les contributions du Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Nord-Picardie, du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) et des directions départementales de l'Équipement (DDE).

[Calaisis]

## Aménager et gérer les ressources en eau

Préserver et restaurer la qualité des eaux est un enjeu majeur pour la région. La gestion intégrée de la ressource en eau se poursuit grâce au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

La disponibilité de la ressource en eau, liée à la qualité des nappes d'eaux souterraines, est un enjeu majeur pour le Nord-Pas-de-Calais. Elle conditionne l'alimentation en eau potable de la population. La qualité des eaux de surface s'améliore mais reste globalement médiocre en raison des multiples pressions dues à la densité de population et aux activités agricoles et industrielles. En 2007, 32 stations d'épuration ne sont pas conformes aux objectifs fixés par la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines sur un total de 333. Les interventions humaines sur les cours d'eau et la gestion de l'espace urbain et rural ont d'importantes conséquences sur la biologie de ces cours d'eau mais aussi sur leurs régimes hydrologique et hydraulique.

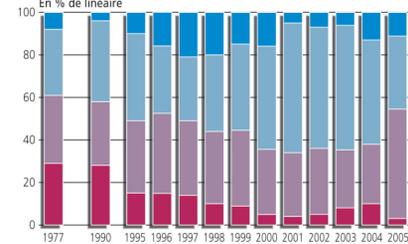
Le littoral régional et le milieu marin sont également soumis à de fortes pressions dues aux divers usages engendrés par les activités humaines. Le risque de non atteinte du bon état écologique en 2015 pour les masses d'eau côtières est avéré.

Conformément à la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux se mettent en place en développant un objectif de gestion intégrée de la ressource en eau, répondant tant aux objectifs quantitatifs que qualitatifs pour les eaux superficielles,

La nappe de la craie constitue la ressource principale du bassin de la Lys auquel appartient l'arrondissement de Béthune [...] Outre les problèmes de surexploitation pour l'alimentation en eau potable des agglomérations du bassin minier central (projet de pompage au profit de Lens - Liévin), des conflits d'usages se dessinent autour des nombreux ouvrages artésiens qui alimentent les cressicultures, et de la diminution du débit des rivières consécutive à l'abaissement de la nappe. Sur le plan de la qualité, l'aquifère ne bénéficie pas d'une protection suffisante. Les principales dégradations se produisent dans la partie urbanisée du territoire, correspondant à l'ancien bassin minier (Bruay-la-Buissière, Béthune, La Bassée). Les nitrates sont en excès sur tout le territoire. Les teneurs en atrazine sont préoccupantes entre Béthune et La Bassée et au sud-ouest de Bruay-la-Buissière.

- La qualité des eaux [de surface] est globalement mauvaise et se dégrade en traversant le territoire. Cette dégradation est directement liée :
- aux fortes pressions domestiques entraînant des pollutions diffuses en matières organiques et en phosphore (deuxième pression domestique la plus forte du bassin) ;
  - aux fortes pressions industrielles entraînant des pollutions ponctuelles parmi les plus importantes du bassin pour les matières organiques et le phosphore ;
  - à une forte pression agricole.

[Béthunois]

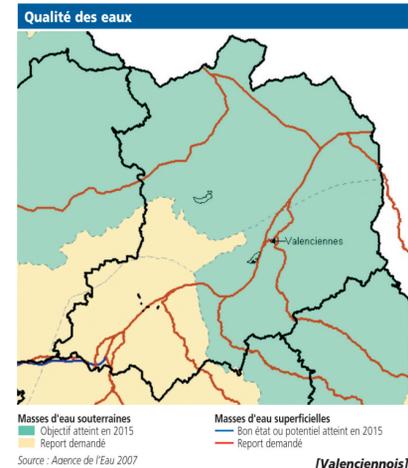


La qualité des eaux de surface dans le bassin Artois - Picardie. Source : Agence de l'Eau Artois-Picardie.

souterraines, littorales et marines. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, fixant les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux en 2015, et les mesures associées devront être opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cet objectif très ambitieux doit mobiliser toutes les énergies et tous les outils d'amélioration.

La nappe de la craie est très productive. Une partie des prélèvements est exportée hors de la zone de production du bassin, vers le Dunkerquois notamment, ce qui fait de l'Audomarois le « château d'eau » de la région. Cette nappe, faiblement protégée et contenue dans un aquifère fissuré et fracturé, est cependant très vulnérable. Elle présente des dégradations de sa qualité avec la présence de produits phytosanitaires. De nombreux champs captants sont situés sur le territoire dont quatre sont considérés comme très importants (Aire-sur-la-Lys, Blendecques-Arques, Heuringhem, Houle-Mouille).

[Audomarois]



Source : Agence de l'Eau 2007

[Valenciennois]